

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-10-4-2 **Séance du** vendredi 8 décembre 2023

APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT -TERRITOIRE 68 - POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT, L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ANNÉE 2024

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle DREYFUS Elisabeth donne procuration à LEHMANN Marie-Paule FREMONT Damien donne procuration à LARONZE Fleur FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle JEANPERT Chantal donne procuration à WOLFHUGEL Christiane KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MEYER Philippe MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas

SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine TENENBAUM Anne donne procuration à MAURER Jean-Philippe VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

EXCUSES:

HECTOR-BUTZ Isabelle, SCHULTZ Denis

ABSENTS:

BELTZUNG Maxime, DEBES Vincent, LORENTZ Michel, MULLER-BRONN Laurence, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 365-1 et 3 et R. 365-1, 3 et 6,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi Besson, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de Solidarité, Habitat et lutte contre la pauvreté du 27 novembre 2023.
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement de l'appel à projets du FSL Territoire 68 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2024,
- Approuve le cahier des charges (et ses annexes) y afférent, joint à la présente délibération,
- Approuve le montant de l'enveloppe globale de l'appel à projets de 650 000 € qui sera prélevé sur le budget du Fonds géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin,

-	Autorise le Président à lancer l'appel à projets le 15 décembre 2023, les candidats ayant jusqu'au 26 janvier 2024 pour se positionner.
	•

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote Fatima JENN, membre du CA au sein de l'association ALEOS Lucien MULLER et Patricia BOHN, membres du CA au sein de l'Association RESONANCE